

CODE DE CIVILITÉ AU TRAVAIL

Résolution # 2024-221
Entrée en vigueur : 24 septembre 2024

Le Code de civilité au travail de la MRC de Deux-Montagnes est une référence pour orienter les relations interpersonnelles en milieu de travail. Il se veut un acte d'engagement de chacun de faire preuve de savoir-vivre afin de favoriser un milieu de travail respectueux, harmonieux et sain pour tous.

Objectifs

- Susciter une réflexion individuelle et collective sur la manière d'agir envers les membres de l'équipe municipale et sur l'impact de l'attitude et du comportement de tout un chacun sur l'autre.
- Sensibiliser toute l'équipe municipale quant à l'importance d'entretenir des relations empreintes de civisme.
- Instaurer une culture de respect, de civilité et de courtoisie.
- Prévenir les conflits en valorisant une culture de respect, de civilité et de courtoisie.

« La civilité est un comportement empreint de respect mutuel qui implique, notamment, l'écoute, la collaboration, la politesse et la courtoisie. »

Valeurs de l'équipe

En plus des valeurs énoncées dans les codes d'éthique et de déontologie de la MRC, l'équipe s'engage à respecter les valeurs suivantes :

<p style="text-align: center;">Respect</p> <p>Travailler dans un environnement sain et empreint de respect et de collaboration.</p>	<p style="text-align: center;">Écoute</p> <p>Prêter attention aux propos des autres afin de favoriser un dialogue constructif.</p>
<p style="text-align: center;">Civisme</p> <p>Communiquer avec politesse, courtoisie et savoir-vivre, aux moment et endroit opportuns.</p>	<p style="text-align: center;">Empathie</p> <p>Comprendre les idées des autres et leurs points de vue, même lorsque ceux-ci divergent des nôtres.</p>
<p style="text-align: center;">Collaboration</p> <p>Collaborer en faisant preuve d'esprit d'équipe, d'engagement et de soutien.</p>	<p style="text-align: center;">Ouverture</p> <p>Faire preuve d'ouverture face aux idées et opinions des autres.</p>

Engagements

- Agir en fonction des valeurs du présent guide.
- Porter une attention particulière à son propre comportement pour faire preuve, en tout temps, de civilité.
- Ne pas tolérer de situation d'incivilité.

CODE DE CIVILITÉ AU TRAVAIL

Je reconnais avoir lu et compris les termes du Code de civilité et en accepte les conditions.

Nom de l'employé(e)

Date